

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

 EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 Note de synthèse : 15/05/2019
 Extrait : 23/05/2019

Séance du 22 mai 2019

 Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 27
 Votants : 25

Délibération :

N° DEL_2019_066
 OBJET :
 Compte administratif 2018 (Annexes 18-01,
 18-02)
Etai(e)nt présents :
 M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND,
 M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège
 TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme
 Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie
 DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN,
 Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle
 CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme
 Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE
Avai(en)t donné pouvoir :
 Mme Corinne DOTTO à Mme Geneviève FAVERGEON, M. Nelson MANE à M.
 Jean-Claude CHARVIN, M. Jean POINT à Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme
 Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION**Rappel et référence(s) :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2121-31, et L.2121-14.

Contenu :**Ont été dépensés en 2018:**
 En fonctionnement 16 080 986,58 € pour une prévision de 19 971 817 €.

 Le niveau de réalisation en 2017 était de 16 535 166,82 €.

 En investissement 5 879 047,79 € pour une prévision de 9 563 576,18 €, au titre de l'exercice 2017.

 Le niveau d'exécution en 2016 se situait à 4 290 145,19 €.
Ont été encaissés en 2018 :
 En fonctionnement 18 174 455,61 € pour une prévision établie à 18 021 817,00 €.

 Le niveau de réalisation 2017 était de 18 384 751,16 €.

 En investissement 4 247 160,18 € pour une prévision de 9 261 564,19 €.

 L'exécution 2017 s'établissait à 5 993 515,53 €.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	302 011,99 €		-1 631 887,61 €	-1 329 875,62 €
Exploitation	4 049 584,34 €	2 099 584,34 €	2 093 469,03 €	4 043 469,03 €
TOTAL	4 351 596,33 €	2 099 584,34 €	461 581,42 €	2 713 593,41 €

 Le résultat de fonctionnement est de 4 043 469,03 €, après reprise du résultat 2017.
 Le résultat d'investissement est de -1 329 875,62 €, après reprise du déficit de l'année 2017, modulé par les restes à réaliser 2018 dont le solde s'élève à + 334 107,10 €,
 Il en résulte un solde général de clôture excédentaire de 2 713 593,41 €.

Après examen, il apparaît que le résultat d'investissement présenté au compte administratif de la commune et celui affiché au compte de gestion présente une différence de 130 000,00 €.

Comme vu avec le trésorier principal, cette différence a pour origine le transfert de la compétence "eau" à Saint-Étienne Métropole et la non reprise (justifiée) d'une provision de 130 000,00 € par cette dernière dans sa comptabilité. Cette provision a donc été remontée dans la comptabilité du budget principal de la commune en 2017.

Cette opération s'est traduit par un transfert de la somme à un compte de provision semi budgétaire (15181), régime de droit commun applicable par les communes.

Du fait de ce changement de régime de provisions, le résultat d'investissement ne doit plus être impacté car la recette est constatée seulement par le comptable et n'est plus budgétaire.

Nous avons d'ailleurs effectué une reprise de 30 000,00 € en 2017 par une opération semi-budgétaire (le résultat d'investissement n'a pas été impacté, seul le résultat de fonctionnement a augmenté de 30 000,00 €).

Pour l'exercice 2018, nous avons repris au budget primitif un excédent d'investissement majoré de 130 000,00 €. La gestion étant close nous ne pouvons plus intervenir.

En accord avec le trésorier principal, il est à préciser que le résultat final d'investissement est donc bien de - 1 459 875,62 € et que cette somme sera rectifiée lors d'une prochaine décision modificative.

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce compte administratif 2018 pour le budget principal.

Le conseil municipal à la majorité approuve ce compte administratif 2018 pour le budget principal.

Votant contre : 2
Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 042-214201865-20190522-DEL_2019_066-DE

Ne participant pas : 6
Jean-Claude CHARVIN, Vincent BONY, Eliane MASSON, Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Gilbert ABRAS

**Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN**